

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2025

Convocation du 09/12/2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 19

L'An deux mille vingt-cinq, le seize du mois de décembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de décembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille et DUDÉ Maïté.

Secrétaire de séance : M. GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas

DCM2025-12-144 **SIÉML – programme de rénovation de l'éclairage public pour l'année 2026** :
Acte 1.2 : Commande publique – délégation de service public

Afin de cerner au mieux les besoins des collectivités et de prévoir les financements nécessaires, le Siéml travaille actuellement à l'élaboration de la composition du programme de rénovation de l'éclairage public pour l'année 2026.

A ce titre, dans l'hypothèse où la commune souhaiterait s'inscrire dans cette démarche, elle doit se positionner avant le 20 décembre 2025 en précisant l'enveloppe budgétaire qu'elle souhaite y consacrer.

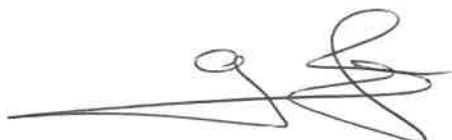
Pour rappel, le Siéml, apporte un financement minimum à hauteur de 25%, pour ces travaux de rénovations, et jusqu'à 35% pour les remplacements des lanternes les plus vétustes ; c'est à dire de type « boule », ou équipées de lampes de type « ballon fluo », ou de plus de 15 ans et d'une puissance supérieure à 150 watts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Sollicite le retour du Siéml sur les lampadaires à rénover, une estimation des coûts ainsi que la définition des équipements à remplacer.

Charge monsieur le Maire d'en informer le Siéml.

Le secrétaire,
Nicolas GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

